

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 17 MAI 2024
À 18 h 30

Affiché, le 13 mai 2024.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↪ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Détermination des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025
- ↪ Mise à jour des règlements des services périscolaires
- ↪ Attribution d'une subvention complémentaire (association) pour l'année 2024
- ↪ Demande d'acquisition de la parcelle WA 106 (nouvelle station épuration) par la Communauté de Communes
- ↪ Rapport des commissions
- ↪ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquenet-Jouzeau

